Conditions Générales du Concours WINX

"INTERNATIONAL TALENT COMPETITION"

(" Concours International de Talents Artistiques Winx")

1. Nom de la Société Organisatrice

Rainbow S.p.a.

2. Nom du Concours

"WINX INTERNATIONAL TALENT COMPETITION"

("Concours International de Talents Artistiques Winx")

3. Territoire

France

4. Dates du Concours

Le Concours se déroulera du 25 juin 2018 au 30 septembre 2018 et le Gagnant sera désigné le 31 octobre 2018 durant le salon Kidexpo.

5. Participants

Si les Participants sont âgés de moins de 18 ans, ils devront fournir l'autorisation parentale des deux parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.

Les employés de la Société Organisatrice ne peuvent participer au Concours, pas plus que toute personne ayant un lien professionnel, familial ou de collaboration avec l'organisation du Concours.

6. Comment participer

Les Participants feront une photo ou une photo/vidéo les montrant en train de danser, chanter ou jouer la comédie sur la musique, ou en utilisant tous autres éléments distinctifs et spécifiques, de la série TV d'animation "World of Winx" et mettront cette photo/vidéo en ligne sur la plateforme des réseaux sociaux Youtube, Facebook, Instagram ou autre plateforme de leur choix. Après avoir mis la photo/vidéo en ligne, chaque Participant indiquera le lien URL spécifique de la photo/vidéo sur le site web www.winxclub.com dans la section dédiée, accompagné de l'inscription et des informations et éléments demandés à cet effet.

La participation au Concours est entièrement gratuite.

SELARL CHEZ AUBERNARD / KLEIN, Huissier de Justice
REPUBLIQUE FRANÇAISE
69006 LYON

La Société Organisatrice se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exclure de la compétition toute photo/vidéo qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales de participation, et/ou serait estimée insuffisante ou contraire aux dispositions légales applicables, et/ou ne respecterait pas les principes régissant le présent Concours, et/ou ne respecterait pas l'image de la Société Organisatrice, et/ou la marque "World of Winx", et/ou inclurait ou ferait référence à d'autres marques.

Chaque Participant devra aussi:

- déclarer être le seul propriétaire des droits de propriété intellectuelle et artistique de la photo/vidéo, y compris mais sans limitation, des droits d'auteur et de reproduction, attitudes/poses, noms, surnoms, noms abréviés, titres, costumes, emblèmes, pouvoirs, concepts caractéristiques, thèmes, etc.

- déclarer que tous les droits susmentionnés sont originaux et la seule propriété du Participant et qu'il en dispose sans limitation de temps, territoire ou moyen de diffusion.

- déclarer que la photo/vidéo mise en ligne est une œuvre originale et n'enfreint les droits d'aucun tiers et que la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable, ni tenue d'indemniser le Participant ou un tiers ou de recevoir une réclamation d'un tiers.

- autoriser expressément la Société Organisatrice à disposer librement de la photo/vidéo mise en ligne y compris, mais sans limitation, à des fins de publication, diffusion et exploitation sans limitation aucune de durée pour le monde entier, sous quelque forme existante que ce soit et/ou concevable ou réalisable dans le futur.

- remplir et accepter l'autorisation d'utilisation de la photo/vidéo afin de garantir à la Société Organisatrice qu'elle ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage ou effet préjudiciable qui pourrait découler de l'utilisation de la photo/vidéo de quelque manière que ce soit.

- au cas où le Participant serait déclaré vainqueur, il s'engage à donner son consentement pour la publication de son prénom et nom de famille et, au cas où le Participant soit mineur, ce consentement devra être fourni par les personnes exerçant l'autorité parentale.

7. Evaluation des Photos/Vidéos et notation du Concours

Toutes les photos/vidéos seront visionnées avant le 10 Octobre 2018 par la Société Organisatrice, qui désignera un jury composé d'au moins deux membres, comprenant des spécialistes en découverte de talents.

Les membres du jury se réuniront pour sélectionner les finalistes, en se basant sur des critères tels que technique, imagination, originalité et style. Ils noteront les photos/vidéos retenues parmi toutes les photo/vidéos mises en ligne, afin d'en retenir cinq qui se produiront durant le salon Kidexpo à Paris le 31 octobre 2018.

Le jury se réunira à nouveau à Kidexpo à Paris le 31 octobre 2018 pour assister aux cinq performances finales en live et choisira la performance Gagnante qui remportera le prix.

Le choix du jury est souverain et le jury n'a pas à fonder, ni justifier son choix des cinq finalistes et du Gagnant.

SELARL HEZEAU-BERNARD LYON Huissier de Justice
69006 LYON

8. Nature et valeur des prix :

- Prix pour le Gagnant :

Un week-end à Milan afin de participer au salon G come Giocare avec des évènements et/ou activités Winx Club durant lesquels le Gagnant pourra se produire sur scène avec les Winx Fairies.

Le prix comprendra :

- Vols A/R à Milan pour 2 personnes (Gagnant + accompagnant)
- 3 jours et 2 nuits dans une chambre double à Milan avec petit-déjeuner
- Transfert A/R de l'aéroport de Milan à l'hôtel à Milan pour 2 personnes (Gagnant + accompagnant)

Il est expressément entendu que les frais de voyage du Gagnant et de son accompagnant pour se rendre à l'aéroport de Milan et en repartir, ainsi que tous autres frais (sauf ceux expressément mentionnés ci-dessus) seront entièrement à la charge du Gagnant et de son accompagnant et que la Société Organisatrice ni aucune tierce partie ne sauraient en être tenus responsables. Le Gagnant et son accompagnant devront avoir en leur possession les documents nécessaires pour renseigner leurs informations de voyage et identité au moment de la confirmation de réservation, lors de la réception des billets et au moment de l'arrivée à l'aéroport. Une fois le Gagnant désigné, l'accompagnant sera désigné et identifié par le Gagnant. Sous aucune circonstance, il ne sera possible de modifier le choix de l'accompagnant et s'il ne devait pas pouvoir participer au voyage, personne d'autre ne pourra se substituer à lui. Par ailleurs, le Gagnant et l'accompagnant sont entièrement responsables de leurs assurances (par exemple de santé, etc.) durant le voyage et le trajet à l'aéroport de Milan et depuis l'aéroport, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Société Organisatrice, ni d'un tiers.

Si le Gagnant désigné ne remplit pas les conditions de participation au Concours, il sera automatiquement exclu et déchu de son prix, et si aucun des cinq finalistes ne remplit entièrement les conditions susmentionnées, alors la Société Organisatrice se réserve le droit souverain et incontestable de reprogrammer la sélection, ou de disposer du prix en l'attribuant à un autre Participant ou à un tiers.

Si le Gagnant est mineur il/elle devra être accompagné(e)) par un parent légal et s'il n'y a pas d'autorisation écrite de son gardien légal pour sa participation au voyage et que tous les documents légaux ne sont pas fournis, le Participant sera automatiquement exclu du Concours et la Société Organisatrice se réserve le droit de nommer un autre Gagnant ou de procéder à une nouvelle sélection ou de disposer du prix à sa totale discrétion en l'attribuant à un tiers. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenu pour légalement responsable, au civil comme au pénal, envers un Gagnant ou un tiers, pour tout accident et/ou dommage physique ou de quelque nature que ce soit, qui puisse leur être causé ou causé à des tiers de façon directe ou indirecte, en relation avec le prix, l'utilisation du prix, ou durant le voyage, transport, ou pour quelque autre raison que ce soit, y compris le transport à l'aéroport de Milan et retour, y compris tout imprévu durant le voyage.

- Prix pour les cinq finalistes :

Cinq poupées World of Winx de Giochi Preziosi, une poupée par finaliste.

SELARL CHEZEAUBERNARD LYON, Huissier de Justice
REPUBLIQUE FRANÇAISE
69006 LYON

9. Attribution et Livraison du Prix

Le Gagnant sera informé par téléphone et/ou par email, et dans un délai de 5 jours en accord avec les conditions énumérées dans le présent document, il devra confirmer son acceptation du prix.

Si le prix est refusé, il sera attribué à la photo/vidéo suivante sur la liste et ainsi de suite jusqu'à ce que le prix soit attribué. Si un Participant refuse le prix, il ne recevra en aucun cas un autre prix et/ou compensation financière.

10. Publicité des Conditions Générales du Concours

Les présentes Conditions Générales du Concours seront à la disposition du public sur le site internet www.winxclub.com dans la section dédiée.

11. Promotion du Concours

Le Concours fera l'objet de publicité sur internet (réseaux sociaux, www.winxclub.com etc.) et au moyen de campagnes de promotion en collaboration avec Citizenkid, ainsi que sur le site internet www.citizenkid.com

Les messages publicitaires qui seront adressés à tous les destinataires potentiels seront en adéquation avec les présentes Conditions Générales du Concours.

12. Utilisation des Données Personnelles

Selon les obligations légales définies par la Loi Européenne no. 679/2016 les Données Personnelles des Participants seront acquises à la Société Organisatrice pour la mise en œuvre du Concours.

La participation de toute personne à ce Concours constitue aussi un accord sans conditions à l'utilisation des Données Personnelles non sensibles et leur enregistrement uniquement aux fins du Concours par la Société Organisatrice. L'éditeur du fichier est la Société Organisatrice, uniquement aux fins d'organisation du Concours. Les données susmentionnées seront compilées dans une base de données gérée par la Société Organisatrice. Le but de la création de ce fichier est de mettre l'accent sur les Gagnants du Concours susmentionné. Ces données pourront être transmises à des partenaires de la Société Organisatrice ou envoyées de la part de la Société Organisatrice à ces seules fins.

Les Données Personnelles des Participants seront traitées, fichées et stockées à l'aide de systèmes informatiques, mécaniques et manuels de gestion de données. La Société Organisatrice possède un réseau technologique interne de données dans lequel les informations traitées sont sauvegardées, conservées et mises à l'abri de tout risque de destruction, modification, ou annulation.
Les données collectées et conservées sont préservées de toute intrusion par un système de sécurité à mots de passe multiples et aux moyens de mesures de sécurité physiques, logistiques et électroniques.
Les Données Personnelles collectées durant ce Concours seront seulement accessibles à l'équipe qui gère le Concours.
Chaque Participant aura à tout moment la possibilité d'exercer ses droits légaux pour obtenir l'annulation, la transformation de manière anonyme, et/ou le blocage de ses données, s'il considère qu'elles ne sont pas gérées selon les lois susmentionnées en écrivant par courrier à :

- RAINBOW S.p.a.
« Winx International Talent Competition »
Via Brecce - 60025 Loreto (AN)
Italie

13. Exécution et Garanties

En aucun cas, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'impossibilité à se connecter aux sites internet indiqués dans les présentes Conditions Générales du Concours et dédiés au Concours, ni pour de quelconques problèmes causés au réseau internet de l'utilisateur résultant de la configuration informatique ou mode de connexion.

En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dommages accidentels ou indirects.

En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable pour un quelconque évènement qui ne soit pas attribuable à sa propre conduite qui pourrait empêcher le droit d'Identification, ni pour des coûts et/ou revendications de toute tierce partie en relation et/ou découlant du Concours et/ou du manque d'Identification. De ce fait, les Participants ne seront pas fondés à faire de réclamations ou actions de quelque nature que ce soit pour des dommages résultant d'une impossibilité à identifier et accepter le prix.

De la même façon, la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour l'accès, empêchement, disfonctionnement ou difficultés en lien avec les instruments techniques, ordinateurs, lignes téléphoniques, câbles, électronique, logiciels, transmission et connexion, ou connexion internet qui pourraient empêcher les associations/écoles ou Participants d'accéder aux sites internet mentionnés dans les présentes Conditions Générales.

14. Divers

Chaque Participant déclare, sous son entière responsabilité, à la Société Organisatrice qu'il est le seul détenteur des droits intellectuels et artistiques de la photo/vidéo et qu'il possède le droit légal d'utiliser ces droits aux fins du Concours.

Chaque Participant autorise la Société Organisatrice et toutes ses filiales à utiliser et diffuser la photo/vidéo. Il est entendu que la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable pour une quelconque utilisation et/ou utilisation frauduleuse auxquelles des tiers pourraient se livrer en rapport avec une telle diffusion. Et selon les Conditions Générales de Circulation énoncées ci-dessous :

Chaque Participant s'engage à garantir l'absence totale de responsabilité de la Société Organisatrice et parties liées à celle-ci, ou ses filiales et/ou dirigeants, leurs représentants, employés et autres partenaires pour d'éventuels dommages, coûts et/ou frais qui pourraient résulter de, ou être en rapport avec toute demande et/ou action intentée par de tierces parties, et qui se fonderaient sur le fait que la photo/vidéo contreviendrait à toute loi en vigueur ou serait assujettie à des droits, y compris mais sans limitation, droits d'auteur ou droits afférents, droit à l'image ou droits de la personne tels que nom, honneur, décence et ainsi de suite.

Chaque Participant s'engage irrévocablement, et sans aucune contrepartie, à céder tous les droits afférents à la photo/vidéo, y compris le titre et l'intérêt que la photo/vidéo serait susceptible de provoquer, à la Société Organisatrice, ainsi que tout droit d'utilisation et d'exploitation économique en relation avec la photo/vidéo, y compris la possibilité d'utilisations futures, ainsi que tous droits dérivés de l'exploitation de

la photo/vidéo dans le monde entier, sous n'importe quelle forme et par n'importe quel moyen technique concevable et/ou réalisable dans le futur, sans aucune limitation de durée.

15. Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour un manquement d'Identification ou un échec à notifier l'Identification, résultant d'une indication incorrecte des informations et données requises pour la participation au Concours, fournies par un Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales du Concours si cela est estimé nécessaire. Toute modification qui interviendrait deviendrait alors partie intégrante de ces Conditions Générales et sera effective à date de publication des Conditions Générales modifiées sur le site internet de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour une modification des Conditions Générales du présent Concours. La Participation au Concours implique l'entière et totale acceptation des conditions du site internet, des Conditions Générales du Concours, de la politique de confidentialité de la Société Organisatrice, et l'acceptation explicite et inconditionnelle de tous les termes des présentes Conditions Générales du Concours et signifie en conséquence l'abandon de toute réclamation qui puisse concerner les conditions susmentionnées à l'encontre de la Société Organisatrice.

Les résultats du concours seront annoncés sur le site internet www.winxclub.com et pourront aussi être publiés au bon vouloir de la Société Organisatrice. Les Participants n'ont aucun droit et n'acquièrent pas de droits quels qu'ils soient sur les marques, noms, emblèmes et autres insignes de la station, de la Société Organisatrice et de ses filiales. Les Participants / Gagnants du Concours donnent leur accord et autorisation à la Société Organisatrice de diffuser les résultats et/ou les photos/vidéos à la TV, dans la presse papier et/ou numérique, et aussi sur INTERNET et contenus numériques, sites internet & page FB / TW. De ce fait, la Société Organisatrice et ses filiales se réservent le droit d'utiliser et de publier à fins promotionnelles la liste des Gagnants, photos, films et photos/vidéos et pourra utiliser toute nouvelle en rapport avec ce Concours à des fins promotionnelles, et la participation à ce Concours implique automatiquement ce consentement et la cession des droits d'auteur nécessaires sans aucune contrepartie. Les Participants/Gagnants doivent accepter que leur participation à toute action ici mentionnée, y compris mais sans limitation à, l'utilisation photographique de leur image et l'utilisation de leur nom, ville de résidence et déclarations de compétition, en accord avec les Conditions Générales mentionnées ici, ne contreviennent en aucune façon leur droits de la personnalité et s'engagent à n'intenter aucune action légale, ni soulever aucune objection.

Les Participants déclarent avoir lu les présentes Conditions Générales du concours et les approuver dans leur totalité sans aucune restriction et dégagent la Société Organisatrice de toute responsabilité au civil comme au pénal en relation avec leur participation.

SELARL CHEZEAUBERNARD LYON, Huissier de Justice
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
69006 LYON

ANNEXE A - CONDITIONS SPECIALES

Ceci est l'Annexe A des Conditions Générales du Concours "Winx International Talent Competition »
(« Compétition Internationale de Talents »)

Les Conditions Spéciales suivantes seront applicables aux Gagnants. Il est explicitement entendu que :

1. Les Gagnants souffrant de problèmes moteurs ou mentaux voyageront sous leur seule et entière responsabilité, accompagnés de personnes qui se déclareront dans les limites susmentionnées, c'est à dire DEUX voyageurs au total (Gagnant/Accompagnant) et dégagent la Société Organisatrice de toute réclamation et/ou dédommagement et/ou responsabilité.

2. Le voyage n'est valable que pour le trajet vers la destination susmentionnée. Les Gagnants n'ont pas le droit de demander un remboursement, ou de voyager à une autre date si le Concours vient à être annulé, ou le voyage est annulé, ou s'ils sont dans l'impossibilité de voyager pour quelque raison que ce soit.

3. Comme l'organisation du voyage est assurée par la Société Organisatrice, en coopération avec de tierces parties, la participation des Gagnants présuppose leur acceptation expresse et écrite des Conditions Spécifiques imposées par ces tierces parties (particulièrement, agences de voyages, compagnies aériennes et toutes autres personnes impliquées). De ce fait, les Participants devront fournir, sur demande, une confirmation écrite d'acceptation des conditions spécifiées par ces personnes pour leur participation au voyage.

4. Si la participation au voyage nécessite l'obtention de documents de voyage (passeport d'un nouveau type obligatoire par exemple) au nom des Gagnants, et selon leur nationalité, possiblement un Visa, la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable, si les Gagnants ne sont pas en mesure de se procurer les documents nécessaires pour quelque raison que ce soit, et cette obtention constitue une condition de participation. L'obtention et les frais afférents aux documents de voyage susmentionnés seront uniquement à la charge des Gagnants.

5. La participation au voyage est entièrement sous la responsabilité des Gagnants. Dans la plus grande mesure définie par les lois applicables, la Société Organisatrice, agences de voyages, compagnies aériennes et autres intervenants sont dégagés de toute responsabilité. En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable pour quelques délais, accidents, maladies, ou conduites inappropriées des personnes qui fournissent un service à quelque étape que ce soit du voyage.

6. Les Gagnants sont pleinement et entièrement responsables pour leur façon de se comporter durant le voyage et les conséquences possibles.

7. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier n'importe quel détail, matériel ou non, du voyage. Tout changement sera communiqué aussitôt que ce sera objectivement et raisonnablement possible.

8. La participation au voyage des Gagnants ne couvre pas les frais personnels tels que, mais sans limitation à, consommations autres que susmentionnées, nourriture et breuvages, tous autres frais personnels, tels qu'achats dans des boutiques, musées ou hôtels, communications téléphoniques, blanchisserie ou frais de blanchisserie, room service (service en chambre), location de voiture, excursions, etc., qui seront entièrement à la charge des Gagnants.

9. Les Gagnants (Gagnant et accompagnant) acceptent l'entière et totale responsabilité des risques encourus par toute autre activité que celles publiées dans l'itinéraire de voyage.

10. Il est entendu que le bon d'hébergement à l'hôtel au nom du Gagnant ne peut être utilisé par un tiers, ni modifié, et que toute demande de surclassement de chambre ou d'hôtel, ou demande de services additionnels ne seront acceptées. Le Gagnant et son Accompagnant voyagent sous leurs seules et entières responsabilités.

SELARL CHEZ LUBERNARD-LYON Huissier de Justice
REPUBLIQUE FRANÇAISE
69006 LYON

Autorisation Parentale

Je soussigné(e),

Qualité : père / mère / tuteur légal (rayer les mentions inexactes)

Prénom ..... Nom de famille .....

Né(e) à ..... (.....)

Date de naissance .....

Adresse .....

Ville .....

Code Postal .....

Téléphone ..... adresse email .....

Portable .....

Je soussigné(e),

Qualité : père / mère / tuteur légal (rayer les mentions inexactes)

Prénom .....

Nom de famille .....

Né(e) à ..... (.....)

Date de naissance .....

Adresse .....

Ville .....

Code Postal .....

Téléphone ..... adresse email .....

Portable .....

Détenteur (détentrice) de l'autorité parentale sur la personne de (ci-après : « le Mineur »)

Prénom .....

Nom de Famille .....

Né(e) à ..... (.....)

Date de naissance .....

Adresse .....

Ville .....

Code Postal .....

Déclare(nt)

SARL CHEZEAUBERNARD LYON, Huissier de Justice

autoriser la participation du mineur _____

au «Winx International Talent Competition » (Concours International de Talents Winx) dans les limites et conditions établies dans les Conditions Générales du Concours publiées sur le site www.winxclub.com et autoriser la collection et l'utilisation de toutes les données personnelles demandées à cet effet.

Nous déclarons aussi :

- Avoir lu les Conditions Générales du Concours «Winx International Talent Competition » ("Concours International de Talents Winx")) et les approuver pleinement et entièrement sans aucune réserve et dégager la Société organisatrice de toute responsabilité au civil comme au pénal, en rapport avec la participation du Mineur susmentionné au Concours.

- Etre le seul détenteur des droits de propriété intellectuelle et artistique de la photo/vidéo, y compris mais sans limitation à : droits d'auteur, attitudes, noms, surnoms, noms abréviés, titres, costumes, emblèmes, pouvoirs, concepts caractéristiques, thèmes, etc.

- Que tous les droits susmentionnés sont originaux et que le Participant en est le seul et unique détenteur et qu'il/elle les détient sans aucune limitation de durée, territoire ou mode de diffusion.

- Que la photo/vidéo mise en ligne est originale et n'affecte en aucune façon les droits d'un tiers et dégage la Société Organisatrice et/ou ses filiales de toute responsabilité à cet effet et/ou de toute action en responsabilité de la part d'un tiers.
- Octroie librement l'autorisation à la Société Organisatrice et à toutes ses filiales d'utiliser la photo/vidéo sans aucune contrepartie de quelque sorte, y compris mais sans limitation à, publication, diffusion et exploitation à perpétuité et pour le monde entier, sous quelque forme que ce soit et/ou toute forme concevable et/ou réalisable dans le futur.

- Accorder l'autorisation pour la publication du prénom et du nom du Mineur au cas où il serait déclaré Gagnant.

- N'avoir aucune contre-indication, ni ne pourvoir aucune réclamation à l'encontre de la Société Organisatrice et/ou un quelconque de ses cessionnaires, de façon directe ou indirecte, en ce qui concerne la participation du Mineur au Concours.

- Dégager la Société Organisatrice et tous ses cessionnaires, de toute réclamation, action, ou action légale, qui pourrait survenir en rapport avec l'utilisation de la photo/vidéo.

Fait à :

Date :

Signature(s) précédé(es) de la mention 'Lu et approuvé"

_____

_____

SELARL H. LEAUBERNARD LYON, Huissier de Justice 69009 LYON

Joindre obligatoirement les photocopies des pièces d'identité en cours de validité des parents/tuteur, détenteur(s) de l'autorité parentale, et du Mineur, à cette déclaration d'autorisation de participation et de collection de données personnelles.